

[Text]

A point that we sought to make here concerns the organization of society. From experience, from observation, one of the guarantees, we believe, of human rights and equality is that people be able to participate in the various groupings, these various intermediate groupings, between the person and the state. What we are saying is that in our whole political philosophy we need to address this. The previous speaker reflected on the important significance of the family. What we are saying is that the family, various associations, unions, organizations, ethnic groups or what have you, are all important in this Canadian mosaic in making for the realization of rights.

Finally, we have addressed the topic that for equality and for people to appreciate this, they must see a sort of congruence, a symmetry, a harmony between what are articulated ideals and the realities. What I have mentioned before about the socio-economic factor is... put put it this way: it is difficult to convince people about equality when their opportunities in the economy are minimal or non-existent.

• 1145

On another level, where we say that there is the lack of this, people would have a sense, I believe, that these rights are not real or meant for them. If we reflect briefly on it, there is, as it were, the ability to obtain legal aid counsel, particularly in civil cases. For some people, this is hardly existent at all. They simply cannot afford this, and therefore they cannot take redress against various forms of injustice.

We thought we would discuss and set forth these matters on these levels. We feel that the pursuit of equality is a manifold trust, and legislation is one part. We feel these other things will help both to convince legislators of the importance of legislation to realize human rights and also to support such legislation.

The Chairman: Well, Mr. MacDonald, I want to say at the outset that your approach is much appreciated. It is an erudite approach to recognizing that all of the specifics we are talking about, when it comes to legal protection and legal rights, cannot be viewed in some vacuum or some distended atmosphere. They have to be viewed hand in hand with social justice and the position in which Canadians find themselves in terms of their economic and social standing as well as what rights they may have in a legal context. I think it is going to give us an opportunity to come back now to place a lot of the specific things that we have heard in the broader context. I know that Roger Clinch has urged that you save some time so that he could dialogue more extensively with you on some of these points. So we will begin with Mr. Clinch.

[Translation]

si on veut que notre recherche globale de l'égalité rime à quelque chose.

Un autre point que nous voulons soulever ici concerne l'organisation de la société. De notre expérience, de nos observations, nous avons été amenés à croire qu'une des garanties du respect des droits de la personne et de l'égalité, c'est que les gens puissent avoir leur mot à dire dans divers groupes, soit ces divers groupes qui servent d'intermédiaires entre l'individu et l'État. Ce que nous disons, c'est que nous devons aborder cette question dans le cadre de notre philosophie politique globale. L'intervenant précédent a mentionné l'importance de la famille. Nous, ce que nous disons, c'est que la famille, les associations les plus diverses, les syndicats, les organismes, les groupes ethniques et je ne sais quoi encore ont tous dans cette mosaïque canadienne un rôle important à jouer dans la jouissance des droits.

Pour terminer, nous avons conclu notre exposé en exprimant l'idée que pour obtenir l'égalité et pour que les gens se rendent compte des facteurs en jeu, ils doivent voir une sorte de congruence, une symétrie, une harmonie entre des idéaux et la réalité. Ce que j'ai mentionné précédemment au sujet du facteur socio-économique, c'est que... si je peux m'exprimer ainsi, il est difficile de convaincre les gens que l'égalité est réalisable lorsque leurs chances dans la structure économique sont minimales sinon inexistantes.

Par ailleurs, lorsqu'on en souligne l'absence, les gens auraient l'impression, je crois, que ces droits sont inexistantes ou qu'ils ne sont pas visés par ceux-ci. Si l'on se penche brièvement sur cette question, on constate, pour ainsi dire, qu'il existe une capacité d'obtenir l'assistance juridique, en particulier dans les affaires civiles. Pour certaines personnes, ce recours est quasiment inexistant. Elles n'en ont tout simplement pas les moyens. Par conséquent, elles n'ont aucun recours à exercer contre les différentes formes d'injustice.

Nous avons pensé que nous allions discuter et exposer ces questions sur ces plans. Nous croyons que la recherche de l'égalité est une entreprise qui comporte de nombreux aspects. La législation constitue l'un de ces aspects. Nous pensons que les autres aspects permettront de convaincre le législateur de l'importance de légiférer en matière de droits de la personne et d'appuyer ces lois.

Le président: Bien, monsieur MacDonald, je tiens à vous dire, au départ, que nous sommes très reconnaissants de votre façon d'aborder la question. C'est un moyen très intelligent de reconnaître qu'en matière de droits et de garantie des droits, tous ces détails ne peuvent être examinés en vase clos ou dans une ambiance feutrée. Ces questions doivent être examinées de concert avec la justice sociale et la situation économique et sociale des Canadiens de même qu'avec leurs droits sur le plan juridique. Je pense que cela nous donnera l'occasion de placer bon nombre d'éléments dont nous avons pris connaissance dans un contexte plus large. Je sais que Roger Clinch vous a demandé de prendre le temps de discuter plus longuement avec lui sur certaines de ces questions. Par conséquent, je cède la parole à M. Clinch.